



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp 75 012 Paris

Tél.: 01 53 46 68 68 Fax: 01 53 46 68 70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr Site: www.ffp.asso.fr

DIRECTIVE TECHNIQUE N° 44

Validée par le Bureau Directeur

Date : 4 février 2016

Réf. : 16.0173

Objet : Prévention des risques de rupture des composants du Vé de traction dans la pratique du parachutisme ascensionnel avec des parachutes de sauts.

Préambule:

Suite à un incident de rupture de maillons rapides lors du tractage d'un parachute de saut, il a été constaté un certain nombre d'anomalies dans l'utilisation des Vés de traction fixe (coutures de sangles textiles avec du fil trop faible, utilisation de sangles inappropriées, maillons rapides de nature, dimension ou/et résistance insuffisante, longueur inadéquate du Vé de traction).

Nous avons été notamment alertés par l'utilisation de Vé de traction de conception personnelle et par des modifications d'un modèle normé, notamment par le montage successif de pièces métalliques lourdes dans les parties proches du parachutiste, qui peuvent venir le frapper à la face lors d'une rupture de câble sous tension.

Objectifs de la directive technique :

1) Rappel d'utilisation du Vé de traction fixe

Le Vé de traction fixe doit être d'un principe de fonctionnement simple tout en garantissant :

- Résistance à la tension
- Fiabilité de largage
- Fiabilité et sécurité d'accrochage

Le dispositif de largage du câble est traditionnellement formé par un Vé de traction fixe qui se compose de deux bras reliés ensemble depuis chaque côté du sac-harnais à un dispositif de type 3 anneaux destiné à se connecter au gros anneau d'accrochage du câble, qui est d'un diamètre à minima de 50 mm avec un tore de 5 mm.

L'avantage de ce type de largage au sac-harnais, autre que la démultiplication des forces est de tenir en un seul point fixe qui peut accuser la totalité de la tension que la ligne peut supporter, l'inconvénient est le risque de percussion d'une des pièces mécaniques par l'utilisateur.

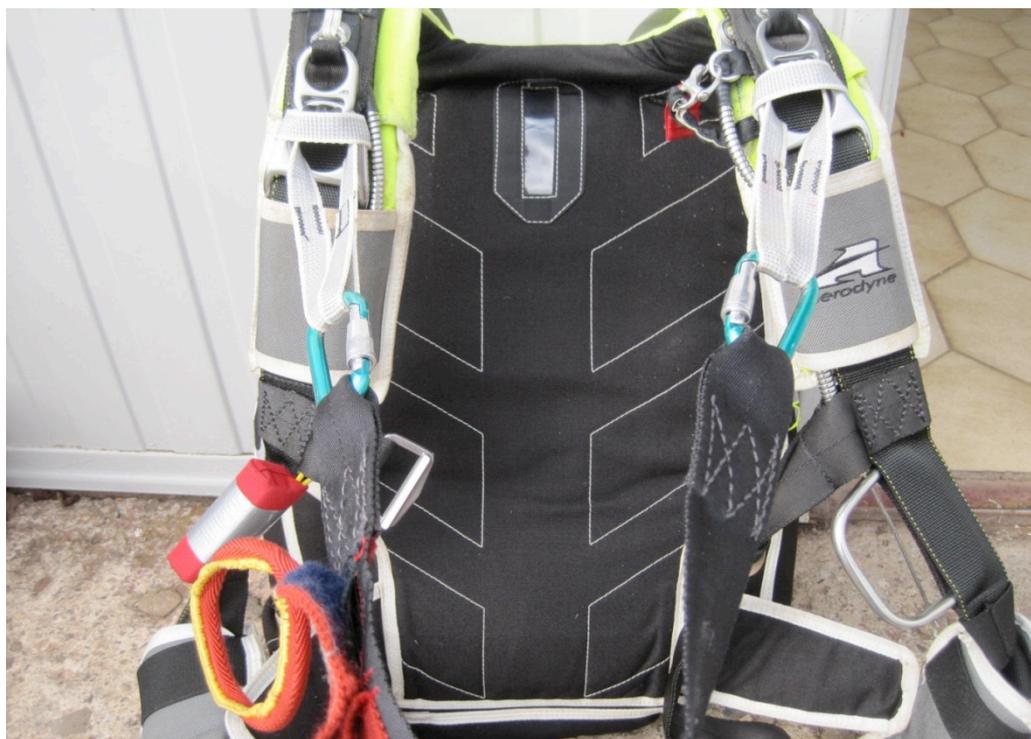
La longueur des bras du Vé après montage, doit être au minimum de 50 cm par bras, suffisamment longue pour que le parachutiste accroché à la base des élévateurs ne soit pas frappé au visage lors d'un largage sous tension et pour ne pas trop rapprocher les points d'attache au sac-harnais.

L'emplacement de la poignée de libération du Vé de traction doit rester accessible à longueur de bras tendu de l'utilisateur.

Dispositif autorisé : Vé de traction fixe à bras équipés d'un mousqueton de montagne

Des sangles textiles en forme de boucle fermée peuvent être utilisées pour relier le Vé de traction fixe au sac-harnais, leur résistance doit être de l'ordre de 1100 daN minimum et les coutures si elles ne sont pas d'origine industrielles, doivent être réalisées par un réparateur F.F.P.

Pour attacher les sangles textiles aux bras du Vé de traction fixe, ceux-ci sont équipés à chaque extrémité d'un mousqueton de montagne à **fermeture et verrouillage de sécurité automatique** de résistance minimale de 1100 daN.



Autre dispositif autorisé : Vé de traction fixe à bras équipés d'une boucle métallique à crochet d'attache

Des sangles textiles en forme de boucle fermée peuvent être utilisées pour relier le Vé de traction fixe au sac-harnais, leur résistance doit être de l'ordre de 1100 daN minimum et les coutures si elles ne sont pas d'origine industrielles, doivent être réalisées par un réparateur F.F.P.

Les sangles textiles peuvent être reliées à l'extrémité des bras du Vé de traction fixe par un maillon rapide à vis de **taille minimale de 8 mm d'une résistance affichée de 700 daN** dont le serrage sera vérifié avant chaque utilisation et qui sera croché dans la boucle métallique d'attache présente à chaque extrémité des bras.



Dans ces deux derniers dispositifs, les sangles textiles qui relient le sac-harnais au Vé de traction doivent pouvoir circuler librement directement dans le mousqueton de montagne ou dans le maillon n°8.

L'utilisation de maillons rapides à vis de taille inférieure n'est pas autorisée, ni l'utilisation d'anneau forgé.

Jean-Michel POULET

Directeur Technique National